

Bienvenue à la Canada Vie.

Votre Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) sera transféré à la Canada Vie à compter du 1^{er} juillet 2023.

Pour assurer que le traitement et le paiement de vos demandes de règlement au titre du RSSFP se poursuivent sans interruption, remplissez votre formulaire d'adhésion préalable au RSSFP et de débit préautorisé, puis retournez-le avant le **15 juin 2023**. Vous devez effectuer l'adhésion préalable et donner votre consentement pour que vos demandes de règlement soient traitées par la Canada Vie. Si votre formulaire d'adhésion préalable au RSSFP par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada et de débit préautorisé n'est pas reçu d'ici le **15 juin 2023**, votre protection au titre du RSSFP pourrait prendre fin. Vous auriez alors l'obligation de présenter une nouvelle demande par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada, puis d'attendre la fin d'une période d'attente de trois (3) mois après la réception de votre demande avant que votre protection soit remise en vigueur.

Adhésion préalable sur papier – Remplissez le formulaire d'adhésion préalable au RSSFP par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada et de débit préautorisé, qui est personnalisé et comprend deux pages recto verso, puis retournez-le-nous par la poste dans l'enveloppe-réponse affranchie fournie.

À noter : Les formulaires incomplets ou illisibles vous seront renvoyés par la poste afin que vous les présentiez de nouveau à la Canada Vie.

À noter

Votre prénom, votre nom de famille et votre date de naissance sont fournis par Anciens Combattants Canada. Ces renseignements sont déjà indiqués sur le formulaire. Vous

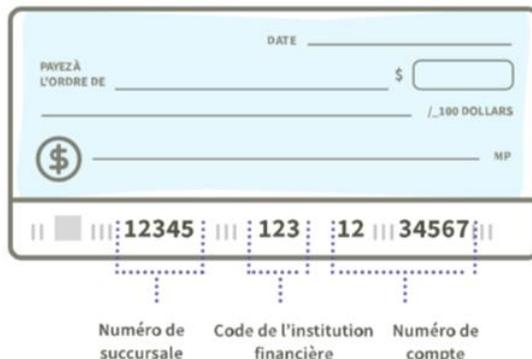
devez remplir les autres parties du formulaire avant de le retourner à la Canada Vie. Si les renseignements déjà indiqués sur le formulaire ne sont pas exacts, veuillez communiquer avec Anciens Combattants Canada au 1 866-522-2022 pour faire mettre à jour vos renseignements personnels. La Canada Vie ne peut pas le faire pour vous.

De quels renseignements ai-je besoin pour commencer?

Avant de commencer, vous aurez besoin des renseignements suivants :

- Vos coordonnées
- Les renseignements relatifs à la coordination des prestations avec d'autres régimes d'assurance, pour vous-même comme participant de régime ou pour une autre protection dont bénéficie vos personnes à charge
 - Si l'autre protection est détenue auprès de la Canada Vie, vous aurez besoin du numéro du régime et du numéro d'identification du participant.
 - Vous devrez également connaître les protections pour lesquelles vous et vos personnes à charge êtes couverts au titre de votre régime ou de l'autre régime de vos personnes à charge. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent : services de santé, médicaments ou soins de la vue. (À noter : La protection santé ne comprend pas nécessairement les médicaments sur ordonnance et les soins de la vue comme la protection du RSSFP.)
- Votre nouveau numéro de régime, qui est déterminé en fonction de votre mois de naissance ou de votre situation de participant :
 - De janvier à mars : 52111
 - D'avril à juin : 52112
 - De juillet à septembre : 52113
 - D'octobre à décembre : 52114
 - Personnes à charge survivantes admissibles : 52115Par exemple, si votre mois de naissance est novembre, votre numéro de régime est alors le 52114.
- Votre numéro de certificat d'Anciens Combattants Canada, soit le numéro de certificat que vous aviez auprès de la Sun Life et qui commençait par V50 ou V59, qui figure sur votre carte de prestations actuelle du RSSFP ou sur un relevé de prestations de la Sun Life

- Renseignements relatifs au compte bancaire – les renseignements qui concernent votre institution financière et votre compte bancaire, ainsi qu'un chèque portant la mention « NUL » ou un imprimé de votre institution financière



Pour donner votre consentement, vous devez remplir et signer le formulaire d'adhésion préalable au RSSFP par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada et de débit préautorisé. **Veillez écrire lisiblement à l'encre et vous assurer d'apposer votre signature et la date sur le formulaire.**

Envoi de votre formulaire dûment rempli

Une fois que vous avez rempli toutes les sections du formulaire et donné votre consentement en apposant votre signature et la date sur le formulaire, veuillez insérer le formulaire dans l'enveloppe-réponse affranchie et l'envoyer par la poste à l'adresse suivante :

Canada Vie
SAG DG1227
CP 6000 Succursale Main
Winnipeg MB R3C 3A5

Questions au sujet de la façon de remplir le formulaire

Consultez canadavie.com/rssfp ou appelez-nous au 1 855 415-4414, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h (votre heure locale).

Comment saurai-je que mon adhésion préalable est complétée?

Une fois que nous aurons traité avec succès votre formulaire d'adhésion préalable au RSSFP par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada et de débit préautorisé, nous vous enverrons deux lettres par la poste. La première lettre inclura un relevé de confirmation et une carte de prestations papier du RSSFP. La deuxième lettre inclura un code d'activation et des renseignements sur la marche à suivre pour ouvrir votre



compte des Services aux participants du RSSFP dans Ma Canada Vie au travail^{MC}. Si votre formulaire est incomplet ou illisible, il vous sera retourné dans un délai de quatre semaines, et vous devrez le présenter de nouveau à la Canada Vie, accompagné des mises à jour ou des changements demandés. Si votre formulaire d'adhésion préalable au RSSFP par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada et de débit préautorisé n'est pas reçu d'ici le **15 juin 2023**, votre protection au titre du RSSFP pourrait prendre fin. Vous auriez alors l'obligation de présenter une nouvelle demande par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada, puis d'attendre la fin d'une période d'attente de trois (3) mois après la réception de votre demande avant que votre protection soit remise en vigueur.